



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte nationale d'identité et passeport

Question écrite n° 120108

Texte de la question

M. Alain Cousin appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur la mention « veuve » apparaissant sur les papiers d'identité. En effet, quand une personne du sexe féminin décède, les mairies ont l'habitude de signaler, automatiquement le cas échéant, que la dame était veuve de « X ». Une mention équivalente n'existe pas pour les hommes. Aussi, il lui demande si elle envisage de prendre des mesures contre cette discrimination afin de faire en sorte, au nom de la parité, que les défunts soient également catalogués, sans considération de sexe.

Données clés

Auteur : [M. Alain Cousin](#)

Circonscription : Manche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120108

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2294